



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
**Budget primitif 2024 du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget primitif 2024 s'élève à 1 856 M€.

Les recettes (1 856 M€) sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 367,0 M€
- Recettes d'investissement : 183,8 M€
- Emprunt d'équilibre : 305,2 M€

Les dépenses (1 856 M€) sont réparties entre la section d'investissement (699,8 M€) et la section de fonctionnement (1 156,2 M€) selon les fonctions suivantes :

- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (fonction 2) : 620,4 M€
- Culture, sport, loisirs (fonction 3) : 48,5 M€
- Santé et action sociale (fonction 4) : 2,3 M€
- Aménagement des territoires (fonction 5) : 65,6 M€
- Action économique (fonction 6) : 130 M€
- Environnement (fonction 7) : 49,8 M€
- Transports (fonction 8) : 593,9 M€
- Services généraux (fonction 0) : 122,7 M€
- Gestion des fonds européens (fonction 0-5) : 88,4 M€
- Dépenses non ventilées par fonction : 134,4 M€

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (461,9 M€) et en autorisations d'engagement (780,7 M€).

Avis du CESER

Un contexte budgétaire et financier particulièrement contraint et incertain

Le budget primitif 2024 est la concrétisation du débat d'orientations budgétaires traduisant les principaux objectifs suivants :

- La poursuite du plan de mandat 2021-2028.
- La mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement 2024-2030.
- La volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement indispensable au maintien de la capacité d'autofinancement.
- Le maintien d'un niveau élevé d'investissement.
- Un niveau d'endettement soutenable pour la collectivité.

Dans son avis relatif aux orientations budgétaires 2024, le CESER considérait que ces dispositions reposent sur des considérations de gestion lucides et pragmatiques, et ce d'autant plus que les perspectives économiques et financières sont instables et qu'elles induisent plusieurs facteurs de risque pour la Région, tant en recettes qu'en dépenses.

Ces incertitudes et ces risques sont confirmés dans le budget primitif 2024, plus particulièrement en matière de recettes. À ce titre, l'exécutif régional indique que *"les recettes régionales demeurent fragiles, difficilement prévisibles et étroitement liées à la situation économique. Les anticipations doivent en conséquence être réalisées avec prudence. Les Régions disposent de peu de marges de manœuvre puisque la plupart des recettes sont soit figées (dotations de l'État), soit sont très dépendantes de la conjoncture (consommation, situation du marché automobile, ressources liées aux carburants). Dans le panier de recettes, la TVA a un poids prépondérant sur nos équilibres budgétaires"*.

Le CESER partage les inquiétudes formulées par la Région. En effet, la principale recette dynamique de la Région est la TVA qui représente environ 50% du total des recettes de fonctionnement. La TVA est une recette qui dépend de l'activité économique régionale et nationale. En cette période, nous comprenons la difficulté à estimer précisément son évolution, par exemple une variation à la baisse de 1% du produit de la TVA représente une perte de recettes de 7 M€ pour collectivité, ce qui affecte directement la capacité d'autofinancement et réduit d'autant la capacité de la Région à investir. Cette difficulté prend toute son importance quand on sait que l'équilibre global sur les recettes repose sur un étiage budgétaire très mince, de l'ordre de 15 M€ sur un budget total d'environ 1 600 M€ (hors emprunt d'équilibre), comme cela avait été souligné par le CESER dans son avis sur les orientations budgétaires 2024.

Un modèle de financement des Régions "à bout de souffle" qui impose de rechercher de nouvelles ressources

L'examen du budget primitif 2024 confirme en tous points l'avis du CESER relatif aux orientations budgétaires 2024 dans lequel il pointait la problématique centrale du modèle de financement des Régions.

Ces dernières années, les Régions ont dû absorber plusieurs réformes ainsi que des chocs externes ayant engendré des impacts majeurs sur leurs modes d'intervention et sur leurs modèles de financement :

- Premièrement, de nouvelles compétences ont été attribuées aux Régions sans pour autant leur donner les moyens suffisants de les exercer pleinement.
- Deuxièmement, le panier de ressources des Régions a été modifié en profondeur, au fil des années, sans pour autant renforcer le pouvoir budgétaire et le degré d'autonomie fiscale, ce qui entrave le principe de libre administration.
- Troisièmement, les Régions ont dû faire face à une hausse importante de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement, du fait de la survenue d'événements externes (pandémie de coronavirus, inflation, hausse des taux...). Toutes choses étant égales par ailleurs, les Régions constituent le niveau de collectivités locales ayant subi la hausse de dépenses la plus importante, sans compensation financière de l'État.

Ces évolutions structurelles et conjoncturelles ont fragilisé le triptyque "Compétences/Ressources/Moyens", avec quelques fois des déséquilibres très marqués entre les prérogatives et les capacités des Régions à les exercer effectivement. Cette situation paradoxale risque de s'aggraver à l'avenir compte tenu des besoins en investissement massifs auxquels les Régions devront faire face pour répondre aux transitions. Sans ressources nouvelles ou sans possibilité d'autonomie fiscale, les Régions ne pourront pas financer ces investissements.

Au niveau national, une réflexion urgente s'impose pour redonner aux Régions les moyens de leurs compétences et de leurs ambitions, sans quoi les attentes exprimées par les élus locaux et la société civile risquent de ne pas trouver de réponses satisfaisantes.

Une clarification des compétences semble être néanmoins un préalable indispensable, d'autant plus que le paysage institutionnel s'est considérablement complexifié ces dernières années. La situation des Régions est particulièrement illustrative à ce titre puisque de nombreux acteurs publics et privés attendent tout, ou presque, en termes de rôle et de posture des exécutifs régionaux : *chef de file, planificateur, coordinateur, animateur, assembleur, initiateur, régulateur, financeur...* Autant de "fonctions" qui s'exercent de manière très disparate selon les politiques publiques et selon les Régions, ce qui implique quelques fois de mobiliser de nouveaux moyens financiers et humains notamment en termes d'accompagnement et d'ingénierie.

Dans son avis relatif aux orientations budgétaires 2024, le CESER préconise à la Région Bourgogne-Franche-Comté de rechercher de nouvelles sources de financement et de continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

L'examen du budget primitif 2024 renforce l'idée que la recherche de nouvelles ressources doit constituer l'un des chantiers prioritaires pour la Région en 2024. Cette recherche est nécessaire pour mener à bien le plan de mandat 2021-2028 qui est notamment axé sur l'accompagnement des transitions écologique, énergétique, numérique et l'adaptation au changement climatique.

Pour ce faire, le CESER réitère les préconisations suivantes :

a) Poursuivre le dialogue avec l'État et Régions de France relatif aux modalités de péréquation entre les Régions, afin de corriger les écarts de ressources et davantage tenir compte des spécificités de la Bourgogne-Franche-Comté. En effet, en comparaison à d'autres territoires, les ressources financières de la Région Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas à la hauteur des dépenses publiques à couvrir. La péréquation constitue certes un chantier complexe dont l'issue est assez aléatoire voire incertaine comme l'initiative nationale engagée en 2021 l'a démontré. Pour autant, cette piste doit être exploitée, compte tenu du contexte accru de resserrement des marges.

b) Porter la proposition suivante à Régions de France : augmenter le taux de TVA sur les produits importés de l'extra-communautaire afin de réduire la distorsion des normes de fabrication ou sociales des produits importés de certains pays et ainsi soutenir la consommation et la qualité des produits nationaux. Cette "TVA sociale" pourrait également rétablir notre compétitivité et favoriser les embauches et les investissements des entreprises ayant, plus que d'autres, recours à de la main d'œuvre. Ce sujet de la "TVA sociale" revient régulièrement dans les échanges entre conseillers particulièrement en raison de l'actualité agricole. Pour autant, il n'a pas fait l'objet d'une étude dédiée. Il semblerait donc pertinent d'approfondir cette réflexion au CESER afin de présenter une version plus aboutie du sujet.

c) Rechercher des sources spécifiques de financement, plus particulièrement au niveau de l'Union européenne.

d) Conforter l'autofinancement en poursuivant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en réexaminant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et en portant un point de vigilance en matière de gestion RH.

e) Mobiliser l'épargne citoyenne pour soutenir les opérations d'investissement prévues par le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030. Plus que jamais, les citoyens ont envie de donner un sens à leur épargne. Plusieurs outils pourraient être envisagés, tel qu'un Livret d'Épargne Régional, afin de faire appel à l'épargne des Bourguignons et des Francs-Comtois, en les incitant à soutenir des projets de proximité ayant un impact direct sur l'aménagement et le développement de notre région. En matière d'investissement, comme cela a été souligné par le CESER dans sa contribution du 21 novembre 2023 relative au PPI, la Région pourrait se retrouver rapidement dans une impasse financière en matière de stratégie d'investissement, avec des besoins largement supérieurs aux possibilités de financement. Cet enjeu justifie que la Région envisage de nouvelles sources pour financer ses investissements.

Une nécessité d'investissement soutenue et une gestion active de la dette

Le CESER accueille positivement la volonté confirmée d'une politique régionale d'investissement soutenue et ambitieuse, mais il remarque que cette politique volontariste est confrontée à une perspective de croissance des recettes limitée, ce qui engendre une hausse significative du recours à l'emprunt depuis plusieurs années. C'est pourquoi le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur l'impact de cette hausse de l'endettement qui conjugué à la hausse des taux d'intérêts, provoque une augmentation significative de la charge de la dette passant de 13 M€ en 2019 à 42 M€ estimés en 2024 pesant elle-aussi de plus en plus sur l'équilibre du budget.

Contraintes et opportunités de la nouvelle nomenclature M57

La M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable, a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités (Régions, Départements, Communes, EPCI).

La M57 est appliquée à la Région BFC à compter de l'exercice budgétaire 2024, en substitution de la nomenclature M71. Il est à noter que ces deux nomenclatures prévoient des modalités de gestion budgétaires et comptables similaires sur plusieurs sujets.

Le CESER note que ce changement de nomenclature va générer un surcoût pour la Région qui va devoir rattacher les charges à l'exercice en cours. Par exemple, les factures afférentes aux transports scolaires de décembre 2024 devront être rattachées à l'exercice 2024 et non pas comptabilisées sur 2025, créant ainsi pour cette année une sorte de 13^e mois de dépenses.

Le CESER considère que ce passage à la M57 pourrait être l'occasion de réexaminer deux modalités de gestion déjà prévues par la M71, compte tenu du resserrement des marges de manœuvre budgétaires et financières :

- La première modalité concerne la fongibilité des crédits. Ce mécanisme a vocation à donner plus de souplesse à l'exécutif régional et plus d'opérationnalité en matière de gestion. Il prévoit que, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de chacune des sections, et sur autorisation du Conseil régional, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre.
- La seconde modalité porte sur la neutralisation des amortissements. Ce dispositif vise à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par la Région de son niveau d'épargne. Il consiste à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées. Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité qui présente ainsi l'option retenue dans le budget.

Engager rapidement une réflexion collective sur les lycées

Au niveau national et régional, les lycées sont confrontés à des difficultés financières majeures qui sont plus particulièrement liées à la hausse des coûts et des prix de l'énergie.

Cette problématique est prise en considération par la Région Bourgogne-Franche-Comté qui développe une démarche d'anticipation et de suivi visant à prévenir et à traiter chaque situation particulière. À ce titre, la Région prévoit une hausse de la dotation globale de fonctionnement des lycées de 4% pour l'exercice 2024, étant donné que cette dotation peut être réactualisée en tant que de besoins en fonction des problèmes rencontrés par certains établissements.

Pour autant, en Bourgogne-Franche-Comté, de nombreux établissements se trouvent dans une situation préoccupante en termes d'effectifs d'élèves et alarmante sur le plan financier, avec l'impossibilité d'établir des budgets fiables. Compte tenu de ces éléments, le CESER préconise les éléments suivants :

- Envisager la négociation d'un bouclier tarifaire pour les 129 lycées de la Région, ou porter ce sujet au niveau national avec Régions de France.
- Initier une démarche d'achats groupés d'électricité et de gaz dans les lycées, afin de négocier les prix et de faire ainsi baisser la facture auprès des fournisseurs.
- Engager une réflexion globale sur la situation des lycées de Bourgogne-Franche-Comté qui intègre les enjeux d'éducation, d'enseignement, de vie scolaire, d'aménagement et d'attractivité du territoire, de démographie, de recrutement des personnels techniques des lycées, des besoins budgétaires en fonctionnement et en investissement...
- Donner de la visibilité aux enjeux de rationalisation / mutualisation des surfaces des lycées de Bourgogne-Franche-Comté, sur le moyen et long terme, en mobilisant la communauté éducative, les acteurs locaux et la société civile dont le CESER, dans l'objectif d'engager une réflexion partagée sur les projets de rationalisation / mutualisation. Cette dernière préconisation est développée dans la contribution et dans l'avis du CESER relatifs au PPI 2024-2030.

Dans ce contexte financier difficile, le CESER s'interroge sur le rétablissement par la Région, au titre de ses compétences optionnelles, du financement d'équipements et de travaux dans les lycées privés sous contrat et dans les écoles de production, pour 1,5M€. Même si ce montant est moindre par rapport aux dépenses prévues pour les lycées publics, le CESER aurait souhaité que la suspension de ces financements, effectuée en 2023, soit prolongée.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

AXE 1 : ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION

INDUSTRIE

La Région investit davantage en direction de la sauvegarde d'industries historiques en perte de dynamisme plutôt qu'en faveur de nouvelles activités industrielles. Pour autant, la Région soutient l'innovation, la recherche et le développement économique des territoires, en accompagnant en particulier le déploiement ou l'émergence de filières d'avenir telles que l'hydrogène et les biothérapies.

Concernant l'hydrogène, le CESER préconise que la feuille de route élaborée en 2019 soit actualisée¹.

Concernant les biothérapies, le CESER rappelle les termes de ses précédents avis :

- Le bilan 2022 du SRDEII interroge plus particulièrement sur la "filière santé". Cette interrogation est rendue plus prégnante encore par l'émergence d'une filière biothérapies identifiée comme prioritaire dans le PPI. Ce questionnement s'inscrit nécessairement dans le cadre de la structuration de l'ESRI (enseignement supérieur, recherche et innovation) en Bourgogne-Franche-Comté et de la politique de site qui en découle²."

- L'investissement du PPI dédié aux grands projets biothérapies et bio-production pose question. Même si cet investissement est en cohérence avec le SRDEII, le CESER aurait attendu un cadre plus général, sous la forme d'une feuille de route, afin de replacer cette ambition dans la structuration de l'ESRI et la politique de site³.

Le BP 2024 ne fait pas mention de la feuille de route "Automobile" adoptée en 2022. Le CESER souhaite avoir un premier bilan de sa mise en œuvre. Il s'interroge sur le fait que de grands groupes puissent bénéficier des dispositifs de soutien de la Région qui sont dédiés aux emplois intérimaires.

AGRICULTURE

Le CESER est conscient de l'effort de la Région en direction de l'agriculture. Cependant, compte tenu du contexte, il considère que des mesures plus ambitieuses et efficaces devraient être proposées notamment pour accompagner les mutations des emplois agricoles. Il tient à souligner les éléments suivants :

- L'intérêt du programme 9313AA / 631P11 en faveur des filières émergentes.
- La poursuite de l'accompagnement à la structuration des filières biologiques, afin de garantir des débouchés aux productions s'appuyant sur la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 adoptée par la Commission permanente du Conseil régional du 28 avril 2023.

FILIÈRE FORÊT / BOIS

Le CESER considère que la filière forêt / bois doit être abordée dans l'axe 1 du plan de mandat, compte tenu de sa vocation économique. Actuellement, elle figure dans l'axe 2 "Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique" du fait de sa contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation.

Le CESER note positivement qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est conduite actuellement avec l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) et l'Office national des forêts (ONF). Cette AMO doit permettre d'éclairer la Région sur les outils les plus pertinents et les plus efficaces en matière de préservation de la biodiversité forestière.

TOURISME

Le CESER relève que la Région organisera en 2024 des événements ciblés à destination des acteurs touristiques des filières prioritaires du Schéma régional du tourisme de des loisirs (SRDTL) et des schémas sectoriels, en particulier Lab'itinérance et Lab'œnotourisme.

Concernant le programme 9513AA / 633P07 relatif au développement de l'itinérance, le CESER souligne la pertinence des mesures annoncées qui sont conformes au SRDTL. Il relève avec intérêt les annonces faites en termes de tourisme fluvial et fluvestre, en particulier l'accompagnement de projets liés à la gestion des déchets et des eaux grises, au verdissement de la flotte et à l'électrification, via des bornes⁴.

Concernant l'œnotourisme, il est fait référence au label "Destinations Vignobles & Découvertes" qui a cependant très peu d'impact sur le plan national et international. Ce label n'est en effet pas doté de moyen financier pour mettre en place un plan de communication⁵.

(1) Avis du CESER du 12/12/2023 relatif au bilan 2022 du SRDEII Bourgogne-Franche-Comté.

(2) *Ibidem*.

(3) Avis du CESER du 12/12/2023 relatif au plan pluriannuel d'investissement 2024-2030.

(4) Avis du CESER du 17/10/2023 sur le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028.

(5) *Ibidem*.

INTERNATIONALISATION

Le programme 9113AA / 61P09 dédié à ce sujet (1,2 M€ en AE, en baisse de 8%) apparaît bien faible, au regard des enjeux.

ÉCO-CONDITIONNALITÉS

En introduction générale, le rapport du BP 2024 évoque "l'accroissement de la prise en compte de l'éco-socio conditionnalité, tant dans notre règlement budgétaire et financier que dans nos règlements d'intervention". Il est étonnant que le rapport ne fasse plus ensuite référence qu'à des éco-conditionnalités.

ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, ORIENTATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Dans ces domaines, les dépenses du BP 2024 correspondent globalement aux orientations budgétaires. La Région maintient un niveau élevé de dépenses pour ces domaines qui sont parmi les plus gros postes de dépenses régionales, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les dépenses en matière de formation qualifiante sont en baisse compte tenu de la diminution annoncée des financements complémentaires de l'État liés au nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027.

Comme il l'avait déjà fait dans son avis relatif aux orientations budgétaires 2024, le CESER alerte sur cette baisse de crédits qui pourrait engendrer des difficultés pour le secteur de la formation des demandeurs d'emploi et une concurrence accrue entre les organismes de formation. Il appelle la Région à revoir le recours systématique à des appels d'offre fléchés qui accentuent ce phénomène de concurrence. Il rappelle les préconisations de son rapport sur la formation tout au long de la vie : "Diversifier les modes de financement, en ne se limitant pas aux seuls appels à projet" et "Inclure des "appels à projet non fléchés", répondant à des initiatives locales, dans les marchés de formation régionaux en plus des axes d'interventions habituels décidés par la Région."⁶

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Un nouveau schéma des formations sanitaires et sociales a été adopté en décembre 2023. Le CESER avait salué son caractère concret et opérationnel.⁷ Le BP 2024 présente des mesures en phase avec ce nouveau schéma. Il est notamment prévu une mobilisation de l'opération "Attractivité des métiers" au vu des difficultés de remplissage des places ouvertes dans les instituts de formation et de la pénurie de professionnels de santé. Le CESER regrette toutefois que les actions prévues ne soient pas davantage détaillées dans le budget. En effet, il est crucial que la Région mette tous les moyens à sa disposition pour aider à l'amélioration des conditions d'études dans les formations sanitaires et sociales, à défaut de pouvoir directement améliorer les conditions de travail. Il s'agit d'améliorer l'attractivité de ces études et des métiers concernés, mais également d'inciter les étudiants, une fois diplômés, à rester sur le territoire.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE

Le CESER réitère la remarque faite à l'occasion des OB 2024, dans la mesure où les incertitudes en matière de structuration et de gouvernance de l'enseignement supérieur et recherche à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté demeurent. Il recommande donc à nouveau d'orienter la dépense publique régionale dans le strict respect des axes stratégiques du plan de mandat.

Le CESER avait également appelé la Région à engager le renouvellement du Schéma régional pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (SRESRI). Un marché pour une assistance à maîtrise l'ouvrage (AMO) est en cours de passation à ce titre. Ce nouveau schéma doit s'ancre dans les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté et s'appuyer sur ses spécificités, ses forces et ses acteurs. Le CESER souhaite être associé à la concertation et au pilotage de ce schéma.

(6) La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs - 19 octobre 2021.

(7) Avis du CESER du 12/12/2023 sur le CPRDFOP 2023-2028.

Le CESER regrette la baisse annoncée de 8% en matière de financement des bourses de recherche. Cette baisse paraît en contradiction avec l'ambition de la Région de consolider l'attractivité du territoire en matière de recherche, en soutenant les infrastructures et les projets de recherche.

AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, ÉNERGETIQUE ET NUMÉRIQUE

ÉNERGIE

En matière de rénovation énergétique, le CESER note les complexités engendrées par les évolutions successives liées au programme de Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE). Amené à disparaître, ce programme va nécessiter de définir une stratégie afin de pérenniser ce service public dès 2025.

Un point de vigilance particulier concerne l'ingénierie indispensable au montage et à la réalisation des projets de rénovation énergétique. À ce titre, la Région intervient de manière importante pour soutenir les points d'info énergie et les PTRE (plateformes territoriales de rénovation énergétique). Le soutien au poste au sein d'associations et de Communautés de communes n'a aucune garantie à ce jour alors qu'il représente 50 à 60 conseillers présents sur les territoires. La stratégie nationale pour 2025 est donc à établir.

Le CESER se montrera attentif et suivra avec intérêt l'évolution de ce dossier, la Région BFC désirant s'inscrire dans une démarche de négociation avec l'État. Aujourd'hui, le chantier de rénovation énergétique est colossal au niveau du bâti individuel et les objectifs annoncés ne pourront pas être tenus.

Le CESER salue le maintien de la politique d'efficacité énergétique des bâtiments Effilogis malgré un ajustement à la baisse des plafonds d'aide (habitat social) et la tension budgétaire actuelle. Cette politique régionale est importante alors que le secteur du logement traverse aujourd'hui une crise profonde et avérée. Bien que la Région intervienne de manière significative sur la rénovation de logements sociaux BBC, il serait nécessaire de multiplier par 2,25 la rénovation de 2000 logements par an pour atteindre la cible annoncée à 4500. Le CESER note une évolution dans le cadre du soutien aux réseaux de chaleur, puisque la Région n'interviendra plus dans les projets inférieurs à 100 kVA.

EAU ET MILIEU AQUATIQUE

L'examen du BP 2024 semble indiquer que la Région ne compte toujours pas s'emparer de la compétence facultative en matière de coordination des politiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques, comme cela a été préconisé par le CESER à plusieurs reprises.

D'une part, le projet de "Feuille de route régionale sur l'eau" n'est pas évoqué dans la partie "Environnement" du BP 2024 mais uniquement dans la partie consacrée aux lycées.

D'autre part, la Convention de coopération entre la Région BFC, l'État et les 3 Agences de l'Eau adoptée en octobre 2023 n'est pas mentionnée dans le BP 2024. Les Agences de l'Eau et la Région avaient en effet émis le souhait d'avoir une telle convention afin de préciser les enjeux et les moyens d'actions communs et coordonnées pouvant être mobilisés dans le territoire régional.

Le CESER restera particulièrement vigilant sur ce dossier qui est déterminant pour l'avenir de la Bourgogne-Franche-Comté. Il espère que l'ambition régionale sera forte et qu'elle se traduira concrètement dans la Feuille de route régionale en cours d'élaboration.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT et au DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CESER a bien noté les moyens financiers alloués par la Région pour la mise en œuvre de sa Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité (CCCB) avec une quarantaine de citoyens tirés au sort. Les travaux de la CCCB sont prévus sur 5 sessions de 2 jours, dont 3 sessions en 2024. Les conclusions de la Convention seront portées à la connaissance et au débat du Conseil régional en 2024.

Le CESER a bien noté également que le sujet de la planification et de la territorialisation de la transition écologique est bien évoqué dans le BP 2024 dans la partie "Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire". Il est indiqué : "Le projet de planification et de territorialisation de la transition écologique porté par le gouvernement, et dans lequel la

région Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit pleinement, veut multiplier par quatre la vitesse de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La COP régionale qui se tiendra sur le premier semestre déterminera précisément quelles devront être les contributions à la réduction des gaz à effet de serre, et là où doit porter l'effort en termes d'investissement qui permettront de se passer d'énergies fossiles."

Le CESER s'interroge sur ces exercices de consultation. Ne vaudrait-il pas mieux s'appuyer sur les structures déjà existantes en allouant si besoin des moyens supplémentaires plutôt que relancer ce type de processus qui a souvent montré ses limites ?

NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la création du budget annexe "numérique", le CESER estime nécessaire de connaître le taux d'usagers bénéficiant d'un accès internet très haut débit, au-delà de la facturation pour l'utilisation du réseau régional aux Fournisseurs d'accès à internet (FAI).

MOBILITÉS

La baisse de 28% de la contribution annuelle "exploitation TER" résulte de la négociation à hauteur de - 30 M€ de la nouvelle convention avec "SNCF" sur la rétrocession d'efforts de productivité auquel s'ajoute l'accord obtenu sur la facturation des coûts d'énergie notamment. Le CESER s'interroge sur les impacts des économies de court terme sur le fonctionnement global du système ferroviaire (qualité de son réseau et du service notamment) et à plus long terme sur les conséquences régionales qui pourraient en découler.

Pour répondre aux besoins de financement en matière de transport ferroviaire, la Région BFC a décidé de revoir la grille tarifaire à la hausse en augmentant de 1€ toutes les tranches kilométriques. Sans remettre en cause la nouvelle tarification, le CESER réitère néanmoins son inquiétude quant aux possibles effets de seuil que pourrait engendrer cette dernière en pénalisant notamment les trajets courts et les utilisateurs occasionnels⁸. Le signal envoyé pour convaincre d'autres utilisateurs dans la durée n'est-il point, vis-à-vis de cette ambition, contradictoire ? N'eut-il pas été judicieux d'imaginer, sur cette première tarification proposée, un talon de prix attractif moins éloigné du tarif bus, avec la création d'un demi-palier entre 0 et 35 km ?

La politique de mobilités durables urbaines lancée à travers les Services express régionaux métropolitains (SERM) va dans le sens d'une promotion de l'intermodalité. La Région annonce trois études d'expérimentation sur les réseaux interurbains de Dijon, Besançon et Belfort. Le CESER salue la mobilisation des fonds européens, voire du fond vert si l'opportunité existait, qui permettra de massifier, dans un rayon de 35 km, le matériel et les infrastructures de mobilités déjà existantes afin de multiplier et fluidifier les possibilités de déplacement au sein de ces trois étoiles ferroviaires régionales.

AXE 3 : FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE

SANTÉ - CULTURE - SPORT - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

L'analyse du budget primitif pourrait être améliorée en permettant d'une part une lecture de l'évolution des grandes masses financières sur plusieurs années, et d'autre part une clarification de certaines catégorisations choisies notamment en ce qui concerne les politiques "jeunesse" et "culture".

L'action volontariste du Conseil régional en matière de santé perdure. Cet effort doit être souligné. Cependant, cette action est assez difficile à appréhender en l'absence de la Feuille de route dédiée dont la finalisation est prévue en 2024. Les crédits fléchés semblent néanmoins relativement réduits.

Plus globalement, le CESER s'interroge sur la lisibilité de l'action santé et de l'effort budgétaire qu'elle représente dans un domaine qui n'est pas dans les compétences régionales. Une réflexion pourrait être menée sur des mesures concrètes centrées sur l'amélioration de l'accessibilité aux soins et sur la prévention.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (21 abstentions).

AVIS qui intègre l'amendement proposé par la commission Formation-Recherche (ajout du paragraphe suivant) adopté en séance à la majorité - 50 voix pour, 43 contre, 2 abstentions :

Dans ce contexte financier difficile, le CESER s'interroge sur le rétablissement par la Région, au titre de ses compétences optionnelles, du financement d'équipements et de travaux dans les lycées privés sous contrat et dans les écoles de production, pour 1,5 M€. Même si ce montant est moindre par rapport aux dépenses prévues pour les lycées publics, le CESER aurait souhaité que la suspension de ces financements, effectuée en 2023, soit prolongée.

Déclarations

Guy Zima, au nom de la CGT

Comme nous l'avons nous-même relevé lors des débats d'orientations budgétaires en décembre, les questions budgétaires ne peuvent s'envisager qu'en regardant uniquement du côté des dépenses. La contrainte du niveau de recettes, dans sa composition, son évolution et le peu de leviers à disposition, se fait chaque année, plus ressentir. Ce peu de latitude financière laissée aux Régions questionne quant aux objectifs visés par l'État, mais contraint de plus en plus à se concentrer sur ses seules compétences.

Cela amène naturellement à regarder comment, dans un contexte inflationniste, recouvrer des marges, lorsque la consommation et sa résultante TVA est atone, que la TICPE est en reflux, ce qui est une vertu écologiquement parlant, mais impacte négativement les recettes de la Région. Les seuls leviers sont alors les moins populaires et les plus injustes à savoir faire payer plus aux usagers les services assurés par la Région tels la restauration scolaire, les transports ou les cartes grises.

Cet étranglement financier pose la question de la libre administration des collectivités dans ce contexte contraint. Cela fait reposer les efforts budgétaires sur les plus fragiles pour lesquels ces services sont indispensables et cela doit collectivement nous interroger.

La perception par les usagers sera difficile, d'autant plus que la communication autour de la nouvelle convention TER insistait lourdement sur la baisse du coût de la facture de la SNCF en exploitation.

Ainsi, même si ce rapport ne nous est pas soumis, les débats en commission Mobilités ont relevé un taux d'augmentation de 4% avec des arrondis à l'euro qui deviennent dans la réalité une augmentation de 20% sur le tarif de la première tranche ferrée occasionnels la portant à 6€ et de 33% pour les liaisons routières interurbaines les portant à 2€.

La proposition CGT de créer une tranche pour les courtes distances ferroviaires serait dans ce contexte d'autant plus pertinente que cela constituerait un message fort vis-à-vis des plus modestes et éviterait un report modal du rail vers la route alors que ces 2 services sont organisés par la Région.

Sous la réserve de ces compléments la CGT votera l'avis.

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP

À l'heure où nous débattons du budget primitif de la Région, il nous semble opportun de rappeler les paroles du CESER dans ses travaux d'octobre 2020 "Soutenir les associations en développant les emplois". Devenues des interlocutrices privilégiées entre les citoyens, les collectivités et les services de l'État, les associations jouent un rôle d'interface indispensable à la collectivité et mettent en place des actions d'intérêt général. À l'heure où les crises économique et sanitaire ont eu des conséquences importantes sur le monde associatif, il est primordial de réfléchir à des solutions pérennes pour lui permettre de retrouver un second souffle.

Dans son plan de mandat 2021-2028 et dans ce budget primitif, le Conseil régional insiste sur le fait de soutenir de façon volontariste le secteur de la culture, qui doit être accessible pour tous et sur tous les territoires ; celui du sport, de la pratique loisir jusqu'au plus haut niveau, porteur de valeurs et d'une éthique forte ; celui de la vie associative, à la fois ferment de la cohésion sociale, mais également secteur économique à part entière, porteur d'emplois.

Ainsi, nous tenons à saluer la politique volontariste de la Région en la matière, et notamment son appui à la vie associative avec :

- Les soutiens aux têtes de réseaux associatives, au déploiement du dispositif Guid'Asso, aux DLA régional et départementaux dont les actions devraient permettre d'accompagner un plus grand nombre d'associations sur le territoire.
- Le soutien à l'emploi associatif dont le dispositif voit enfin son règlement d'intervention évoluer, avec l'ajout d'une aide financière plus importante mais surtout pluriannuelle, pour la création de postes structurants. Ce qui nous semble primordial afin de laisser aux associations le temps d'accompagner et de faire monter en compétence leurs salariés pour garantir la pérennité de l'emploi en dégageant progressivement des ressources propres pour financer le poste.

Mais comme développé dans le récent rapport du CESER "Mutations du monde associatif, un virage à prendre", les problématiques restent nombreuses et entières, le fonctionnement global des subventions reste en majorité lié à des appels à projets, la complexité accrue des procédures administratives, l'inflation, la hausse du coût de l'énergie... mettent en péril les associations. "Les associations doivent être considérées pour ce qu'elles sont, et non ce qu'elles font".

En matière de jeunesse, là encore nous tenons à saluer les efforts de la Région dans le déploiement de la Carte Avantage Jeunes (pour laquelle nous souhaiterions avoir au CESER une présentation de l'évaluation qui avait été demandée et a été réalisée). Et nous la remercions de son implication importante et de sa confiance dans la mise en place du Dialogue Structuré avec la Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté.

Nous appelons cependant de nos vœux la Région à :

- Revenir sur sa décision de diminuer le montant de l'aide au permis de conduire de 500 à 300€, qui a rendu, à notre avis, le dispositif moins attractif et engageant pour les familles.
- Dans un contexte proche d'élections européennes, accentuer la communication autour des dispositifs d'aide à la mobilité internationale des jeunes, notamment auprès des publics les plus éloignés, des lycéens, des apprentis, qui en bénéficient peu alors qu'ils en ont le droit. Et leur permettre ainsi de s'émanciper et s'ouvrir à un champ de possibilités plus important en tant que citoyen de l'UE.
- Et plus généralement, à l'instar des travaux engagés par le CESE, entamer une réflexion plus poussée pour adapter les politiques de jeunesse aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux de notre époque, et trouver, aux côtés de l'État, et des autres collectivités locales, des solutions pérennes aux problématiques de précarité, logement, santé physique et mentale... de plus en plus prégnantes et préoccupantes.

Je vous remercie de votre attention.

Sandrine Hily, en tant que Personnalité qualifiée

Concernant le paragraphe évoquant la Convention Citoyenne sur le Climat et la COP régionale, situé page 8, nous aurions pu dire plutôt : "Comment le CESER BFC peut-il accompagner ces deux dispositifs de démocratie participative favorisant la transition écologique?" plutôt que de "s'interroger sur ces exercices de consultation".

Les CESER, a priori, ont habituellement à cœur de prôner le développement des dispositifs de la démocratie participative. Le CESER BFC a d'ailleurs produit, il y a quelques années, un excellent rapport sur l'Innovation démocratique.

Dominique Gendron, au nom de FO

L'installation de la nouvelle assemblée du CESER de Bourgogne-Franche-Comté du 22 janvier 2024 s'est effectuée dans un contexte économique et social compliqué.

Cette assemblée consultative qui regroupe les représentants de la société civile, a vu l'Union Régionale Force Ouvrière (URFO) y retrouver une représentation identique à la précédente mandature. Force ouvrière demeure donc la troisième organisation syndicale du second collège.

Comme par le passé, la délégation Force Ouvrière, en tant qu'organisation syndicale responsable, libre et indépendante, s'attachera, au sein de cette nouvelle assemblée, à défendre les droits et les intérêts des salariés de notre région, qu'ils soient du privé ou du secteur public, y compris les chômeurs et les retraités, et qui sont actuellement soumis à de très fortes régressions.

Ainsi, en 2023, les nouvelles remises en cause des droits des salariés à une retraite décente s'ajoutent aux multiples exemples des injustices à leurs égards. Notre organisation entend bien continuer à combattre ces réelles iniquités en tous lieux.

Quel que soit le gouvernement ou le patronat qui nous dirige, tout est désormais prétexte pour vouloir diminuer les acquis sociaux des salariés. Il est tellement plus facile de pointer du doigt les droits des salariés et d'affirmer qu'ils seraient la principale cause de tous les maux qui affectent notre société déjà bien malade.

Ces pouvoirs directionnels incitent à baisser continuellement le coût du travail, augmenter le temps de travail et la productivité, sans contrepartie. Que dire de la préoccupation de la santé et la sécurité des salariés avec la disparition des CHSCT au sein du travail et de la disparition des normes protectrices pour les consommateurs.

Pour Force Ouvrière, une telle position dogmatique est une grave erreur.

En effet, elle aboutit à des fermetures d'usines, d'entreprises, de sites industriels qui entraînent des dommages collatéraux considérables au sein des territoires ainsi fragilisés : disparition des sous-traitants de proximité mais également d'artisans, de médecins, de banques, de commerces mais aussi des services publics avec notamment la disparition d'écoles et de gendarmeries... soit une destruction économique et sociale de certains territoires, qui sont alors totalement abandonnés de tous !

C'est la porte grande ouverte à la désertification des zones rurales !

Pour Force Ouvrière c'est inacceptable !

Pour notre région, c'est ainsi le cas pour des départements tels que l'Yonne mais surtout la Nièvre. À ce propos, l'Union Régionale Force Ouvrière constate que la situation s'est encore aggravée, voire complexifiée, avec la fusion des régions de Bourgogne et de Franche-Comté puisque ces départements se sont encore éloignés de l'exécutif régional, désormais partagé entre Dijon et Besançon.

Notre assemblée n'échappe d'ailleurs pas à cette nouvelle règle !

Cette situation avait conduit les Unions Régionales Force Ouvrière de Bourgogne et de Franche-Comté à rejeter cette fusion. Force Ouvrière est, et doit rester, au plus près des salariés et, par voie de conséquence, au plus près des citoyens. C'est pourquoi nous revendiquons une véritable réindustrialisation des territoires désertifiés avec des conditions de travail et de vie décente. C'est bien, nous semble-t-il, l'une des priorités de la région que d'être en capacité de gommer toutes les inégalités économiques et sociales entre les territoires dont elle a la responsabilité au nom du principe de la solidarité.

D'ailleurs, le mouvement des "gilets jaunes", fortement ancré dans nos territoires ruraux, a bien rappelé le mal-être de ces populations et, pour Force Ouvrière, ne pas en tenir compte serait totalement irresponsable.

Or, ce jour, nous devons valider le projet d'avis du CESER sur le Budget Primitif (BP) de la Région.

Vous n'êtes pas sans savoir que les conséquences négatives d'une inflation non maîtrisée et d'une fiscalité en hausse conduisent à pénaliser sérieusement le budget des ménages de Bourgogne Franche-Comté et les appauvrissent un peu plus.

Ainsi, l'Union Régionale Force Ouvrière constate, que bon nombre de citoyens de notre région vont être pénalisés par une augmentation significative du prix du Cheval Vapeur lors de l'établissement du certificat d'immatriculation des véhicules. Certes, nous direz-vous : il y aura une exonération de cette taxe pour les véhicules électriques. Ce à quoi nous répondrons que ce type de véhicule est encore trop coûteux pour de nombreux ménages et peu adapté aux besoins et moyens des habitants en zone rurale.

En matière d'éducation, l'URFO BFC regrette fortement que le moratoire sur le financement des établissements privés sous contrat, quelle que soit sa nature, ne soit plus d'actualité pour 2024.

De même, concernant les carrières sanitaires et sociales, l'URFO estime qu'il conviendrait de travailler sur l'attractivité de ses métiers et notamment comment inciter les nouveaux diplômés à ne pas désertifier la région sachant que cette attractivité va de pair avec de meilleures conditions de travail et une reconnaissance salariale.

Concernant la formation des demandeurs d'emploi, l'URFO BFC dénonce la baisse significative des financements de l'État, d'autant que France Travail paraît être une nouvelle usine à gaz. De plus, le premier discours de politique générale du nouveau 1^{er} ministre ne nous a pas vraiment rassuré sur ce point. Pour Force Ouvrière, le réarmement de la valeur travail ne doit pas signifier la chasse aux demandeurs d'emploi.

Concernant, l'enseignement supérieur et la recherche, l'URFO BFC s'interroge sur la baisse de 8% des financements des bourses de recherche alors même que la Région défend l'idée de garder nos diplômés. Chercher l'erreur !

Enfin, en matière de santé, l'URFO BFC valide totalement la proposition de l'avis présenté ; à savoir qu'une réflexion doit être menée sur des mesures concrètes centrées notamment sur l'amélioration de l'accessibilité aux soins et sur la prévention.

En conséquence et compte tenu de nos remarques, l'Union Régionale Force Ouvrière Bourgogne-Franche-Comté votera favorablement le présent avis.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

Sur le volet mobilité, le projet de budget prévisionnel 2024 retranscrit la déclinaison de la nouvelle convention TER et du futur CPER, volet qui représente près de 40% du budget de la Région soit la part la plus importante.

Ce budget approuve des actions positives pour les usagers des transports dans la région comme le renforcement du rôle de "MOBIGO" dans ses fonctions de centrale d'achat des titres de transport, de plate forme d'informations et de centrale d'appel. Tout comme l'inscription dans la convention TER de l'étoffement de l'offre sur l'axe Paris Dijon Lyon la veille de grands départs (vacances, grands week-ends...) avec création de TER supplémentaires. Sur ce point, la FNAUT rappelle son absolue opposition à la réservation obligatoire sur les TER même en cas de grande affluence. Pour information, la région Grand Est va imposer ces réservations sur certaines de ses lignes prochainement et de fait, le TER perdra toute sa souplesse.

Les premiers "porter à connaissance" des contrats opérationnels de mobilité devraient être signés dans le cadre de la création des bassins de mobilité prévus par la LOM. Espérons que les collectivités territoriales prennent bien en compte les besoins actuels et à venir des citoyens. Un minimum d'ambition de tous ces acteurs doit permettre aux habitants de BFC d'avoir le choix dans leur mobilité y compris en zone rurale, conformément au code des transports. Toutefois, 3 points d'attention :

- La diminution de près de 30% de la contribution de la Région à la convention TER et une stabilisation de la contribution pour les transports routiers interurbains. Dans ce cas, la FNAUT a du mal à croire au maintien de l'offre, à moyen terme, dans un contexte d'augmentation du tarif des péages (imposée par l'État absent sur le financement du réseau ferré) alors que le service reste perfectible (retards, suppressions de TER sur la ligne du Revermont ou étoile de Besançon...),

- La mise en place de plans de transports de substitution prévisionnels (fermeture lignes Dijon/Nevers, Horlogers, PLM nord, Dijon/Les Laumes, Is-sur-Tille/Dijon, ligne de la Bresse) du fait de travaux conséquents permettant de maintenir un service public continu et de qualité. L'idée est bonne mais elle acte des périodes de travaux qui quelquefois ne se font pas. Exemple récurrent de la ligne de la Bresse (Dijon Bourg-en-Bresse) où, en journée, au moins un tiers de l'année, il n'y a pas de TER mais aussi pas ou peu de travaux ! Ces plans de transport de substitution peuvent aussi se révéler en dessous des besoins des usagers tant en offre qu'en capacité des cars (exemple des grands travaux de Nevers Dijon ou de la ligne des Horlogers). Dans le cadre, une tarification réduite type "cars interurbains" est pertinente.

- Transport scolaire : régulièrement, des enfants se retrouvent en début d'année scolaire sans arrêt de cars puisque supprimé ou inexistant, principalement en campagne et en application d'un règlement des transports scolaires instauré par la Région. Nous demandons une révision de ce règlement avec avis du maire au préalable afin de prendre en compte les réels besoins des territoires.

Enfin, nous regrettons que le CESER n'ait pas été sollicité sur la "revalorisation" des tarifs qui seront votés lors la prochaine plénière de la Région. La FNAUT s'oppose à cette augmentation qui va à contre-courant des ambitions environnementales et maintient sa demande de demi-palier dans la tranche 0 à 35km. La FNAUT votera cet avis.

Franck Ayache, au nom de la CFTC

Monsieur le Vice-Président, Monsieur Nicolas SORET,

Je m'adresse directement à vous pour mes petites questions techniques sur le budget primitif.

Première question au sujet des cartes grises. Sachant que la facturation des cartes grises se fait uniquement pour les moteurs thermiques ou hybrides et pas encore sur l'électrique, mais cela va venir. Alors que la politique de la Région est clairement tournée sur l'écologie et les transitions. Pourquoi ne pas avoir augmenté les tarifs des cartes grises au maximum de ce que permet la loi ? Ce qui aurait peut-être permis de ne pas augmenter ou moins augmenter les tarifs des TER et/ou des transports en commun.

Dans le BP 2024, il y a 55 M€ d'emprunts faisant l'objet de couvertures de taux, par des SWAP. J'ai posé cette question lors de la commission des finances, je n'ai pas eu de réponses. Alors je vous pose la question : quelle est l'origine du besoin de cette couverture de ces emprunts ?

Sur les TER, je rejoins les inquiétudes de mon collègue de la FNAUT et partage son intervention. Depuis peu, on nous demande de nous identifier et de donner les heures envisagées de son voyage lors de la prise de billets TER au guichet. Pouvez-vous nous dire si nous allons vers des réservations de places dans les TER pour l'avenir ? Si c'est une volonté de la Région, sachez que la CFTC ne partage pas cette orientation.

Au sujet des emprunts obligataires, je remarque que vous avez échelonné les dates d'échéances, ce qui est une bonne décision. Comme ce sont des emprunts qui ressemblent, dans leurs mécanismes, à des emprunts In Fine, nous pourrions nous retrouver dans une impasse sans cela, avec une masse groupée de remboursement très importante. Ma question, maintenant qu'il semble que les taux d'intérêts ont fini leur hausse, voir diminuent, quelle est la politique de la Région pour l'année 2024 et + en matière d'emprunt (fixe ou variable) ?

Stéphane Matthey, au nom de l'UNSA

Le budget primitif 2024 pour la région Bourgogne-Franche-Comté se présente comme une démarche de continuité, malgré un contexte marqué par des restrictions financières et des incertitudes à l'échelle nationale, européenne et mondiale. Ce budget, prudent, affiche néanmoins des ambitions politiques significatives dans plusieurs secteurs.

Notre attention a été particulièrement retenue par la question du renouvellement du financement pour les équipements et travaux dans les lycées privés sous contrat, une initiative interrompue en 2023. Un amendement vient d'être adopté, bien que n'épuisant pas le sujet, atténuant nos inquiétudes à ce propos.

Retour sur le 10 janvier 2023 : l'UNSA participait à une réunion avec le Vice-Président aux Finances du Conseil régional, lors d'une conférence régionale quadripartite.

L'ordre du jour portait sur l'introduction de nouveaux critères éco-socio-conditionnels pour que les grandes entreprises régionales puissent bénéficier des aides du Conseil. Si l'intégration des critères écologiques est une avancée saluée par l'UNSA, force est de constater que les aspects sociaux semblent délaissés dans le budget primitif 2024, comme le souligne également l'avis du CESER.

Malgré ces deux points de vigilance, l'UNSA Bourgogne-Franche-Comté confirme son accord avec la majorité des observations et recommandations formulées dans cet avis et exprime son intention de voter en sa faveur.